



Arrêté portant recevabilité de candidatures pour l'élection des représentants des personnels et des représentants des usagers au conseil de l'unité de formation et de recherche (UFR) STC de l'Université Bordeaux Montaigne - scrutin du 10 avril 2018 -

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 17 janvier 2018,
Vu l'arrêté du 24 janvier 2018 régissant les élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR STC,
Vu l'arrêté du 12 mars 2018 fixant les listes électorales afférentes aux élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR STC de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 27 mars 2018,

ARRÊTE

Article 1:

Comme suite à l'avis du comité électoral consultatif de l'université en sa séance du 27 mars 2018, les listes de candidatures (et professions de foi afférentes) relatives aux élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR STC de l'Université Bordeaux Montaigne, telles qu'énumérées à l'article 2 du présent arrêté, sont déclarées recevables.

Article 2:

➤ Sont déclarées recevables pour les élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR STC de l'Université Bordeaux Montaigne les listes de candidatures et professions de foi suivantes:

2.1 - Pour le collège A:

- 1 seule liste déposée:
- Liste *Unité-Pluralité* (et profession de foi afférente):
 - 1 - BERLAND-BERTHON Agnès
 - 2 - LAGORCE Laurent
 - 3 - THIBAUD Bénédicte
 - 4 - CORMERAIS Franck
 - 5 - LERIQUE Florence
 - 6 - CALAS Bernard
 - 7 - MANES GALLO Maria-Caterina

2.2 - Pour le collège B:

➤ 1 seule liste déposée:

▪ Liste *Unité-Pluralité* (et profession de foi afférente):

- 1 - BAHUAUD Myriam
- 2 - HOFFMANN Frédéric
- 3 - BONNEAU Emmanuelle
- 4 - BEAUJARDIN Didier
- 5 - DEYMIER Ghislaine
- 6 - DAMOME Etienne
- 7 - MEYER Anne-Marie

2.3 - Pour le collège Biatoss:

➤ 1 seule liste déposée:

▪ Liste « *Au service de Tous nos Collègues* » (sans profession de foi):

- 1 - ROLLANDO Gaëlle
- 2 - ARCELIN David
- 3 - LE GUELLEC Sandrine
- 4 - VIDEAU Armand
- 5 - CAMBRONNE Lucie

2.4 - Pour le collège Usagers :

➤ 1 seule liste déposée:

▪ Liste « *ETUDIANT.E.S. DE L'UFR STC* »
(sans profession de foi):

- 1- GELIBERT Matthew
- 2- CASENAVE Julie
- 3- BAYLAC Jean
- 4- BAILLY Céleste
- 5- TOUSSAINT Théo

Article 3:

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR STC de l'université (pour les usagers : Bâtiment G, couloir 1^{er} étage ; pour les autres collèges électoraux : Bâtiment G, salle G105) et par voie de mise en ligne sur site web (entp) de l'université.

Article 4:

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 28 mars 2018

La Présidente
de l'Université Bordeaux Montaigne,



A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Hélène VELASCO-GRACIET.